



Bruxelles – Europe en chiffres

Une étude du Bureau de Liaison Bruxelles-Europe

Novembre 2011

1. Bruxelles¹, une ville internationale

1.1. Dans le cadre de l'Union européenne

- Bruxelles est le siège de trois institutions européennes majeures : la [Commission européenne](#), le [Conseil de l'Union européenne](#) et le [Conseil européen](#) (également appelé le « Sommet européen »)².
- Bien que le siège officiel du [Parlement européen](#) ait été fixé à Strasbourg et son secrétariat général à Luxembourg, les réunions des groupes politiques et les commissions parlementaires se déroulent à Bruxelles. De fait, les membres du Parlement européen, leurs assistants et une partie des fonctionnaires partagent leur emploi du temps entre trois semaines à Bruxelles et une à Strasbourg, où se tiennent les séances plénières. Toutefois, des sessions plénières additionnelles (« mini sessions ») ont lieu régulièrement à Bruxelles avec la même valeur juridique que les sessions strasbourgeoises. Ce faisant, le site bruxellois du Parlement européen concentre la plus grande part des activités parlementaires européennes.
- Bruxelles est le siège de deux organes européens consultatifs : le [Comité des Régions](#) et le [Comité économique et social européen](#).
- Bruxelles est actuellement le siège de sept agences communautaires³ :
 1. [l'Agence européenne de Défense](#) (EDA) ;
 2. [l'Agence exécutive « Éducation, Audiovisuel et Culture »](#) (EACEA) ;
 3. [l'Agence exécutive pour la Compétitivité et l'Innovation](#) (EACI) ;
 4. [l'Autorité européenne de Surveillance GNSS](#) (GSA) ;
 5. [l'Agence exécutive pour la Recherche](#) (REA) ;
 6. [l'Agence exécutive du Conseil européen de la Recherche](#) (CER) ;
 7. [l'Agence exécutive du Réseau transeuropéen de Transports](#) (TEN- T EA).
- À côté des agences européennes, trois services interinstitutionnels européens ont également élu domicile à Bruxelles : [l'Office européen de Sélection du personnel](#) (EPSO), [l'École européenne d'Administration](#) (EAS) ainsi que [l'Office des Publications](#). Ils s'occupent respectivement du recrutement du personnel, de la formation du personnel et de la publication des documents officiels.
- En outre, deux autres organes communautaires, liés à la Commission européenne et assimilés en tant que Direction générale, mais jouissant d'une plus grande autonomie, sont situés dans la capitale belge : [l'Office européen de lutte antifraude](#) (OLAF) et le [Centre commun de Recherche](#) (DG JRC).

¹ Dans ce rapport, « Bruxelles » se réfère toujours à la « Région de Bruxelles-Capitale ».

² Art. 9 du Traité de Lisbonne: « [...] Les institutions de l'Union sont : le Parlement européen, le Conseil européen, le Conseil, la Commission européenne, la Cour de justice de l'Union européenne, la Banque centrale européenne et la Cour des comptes. »

³ http://europa.eu/agencies/inyourcountry/index_fr.htm



1.2. Institutions hors du cadre de l'Union européenne

- Bruxelles est le siège de plusieurs institutions internationales parmi lesquelles [l'OTAN](#), [Eurocontrol](#), [l'Organisation mondiale des douanes](#), le [Comité européen de normalisation](#), le [Secrétariat général du Benelux...](#)
- À Bruxelles sont également établies plusieurs représentations d'institutions internationales dont le siège est situé ailleurs. On retrouve parmi celles-ci les différents départements des Nations Unies (Unicef, Unesco...), mais également l'Organisation de l'Unité Africaine, l'Organisation Internationale pour les Migrations...
- Un aperçu (toutefois incomplet) est disponible sur le site de la [Région de Bruxelles-Capitale](#).

1.3. Quel impact pour Bruxelles ?

Classement international

- Selon les critères de l'Union des Associations Internationales⁴ (UIA), Bruxelles est la première ville européenne de congrès et la deuxième mondialement. Selon les critères de l'International Congress and Convention Association⁵ (ICCA), Bruxelles est la 21^{ème} ville mondiale de congrès. Près de 56 % des congrès qui se déroulent à Bruxelles sont organisés par des institutions européennes et 14 % par des institutions et associations internationales.⁶
- Chaque année à Bruxelles, plus de 70.000 réunions et événements réunissent plus de 7 millions de participants. Le tourisme lié aux congrès génère plus de 25.000 emplois⁷.
- Bruxelles est la sixième ville d'affaires la plus importante en Europe, après Londres, Paris, Francfort, Amsterdam et Berlin⁸. Le tourisme d'affaires est lié à concurrence de 75 % à la présence des institutions européennes à Bruxelles⁹.
- Concernant la « qualité de vie des expatriés », Bruxelles se classe au 15^e rang mondial de l'indice de satisfaction¹⁰.
- Selon les chiffres d'Eurostat, Bruxelles se situe au troisième rang des régions les plus riches de l'Union européenne après Londres et Luxembourg. Eurostat calcule la richesse d'une ville ou d'une région grâce au produit intérieur brut par habitant. À Bruxelles, il s'élève à 60.861 euros¹¹, ce qui équivaut à presque 2,5 fois la moyenne européenne¹².
- Toutefois, cela ne signifie pas que la Région soit riche. La Région de Bruxelles-Capitale est en effet confrontée à un taux de chômage élevé (20,7 % en général¹³ et plus de 30 % parmi les moins de 25 ans¹⁴) et un quart des Bruxellois vivent sous le seuil de pauvreté. Avec plus de 700.000 postes de travail, la Région ne manque pas d'emplois dans l'absolu. Les emplois disponibles sur le marché du travail appartiennent pour plus de la moitié (47 %) au secteur des services à haut niveau de savoir¹⁵. En Région bruxelloise, presque un garçon sur cinq et une fille sur six quittent prématurément l'école (des

⁴ Minimum 50 participants de 5 nationalités différentes durant 3 jours et 40% de participants étrangers.

⁵ Minimum 50 participants de 3 nationalités différentes et organisée de façon récurrente dans au moins 3 pays différents. Pour plus d'infos consulter le [Rapport annuel 2009 de l'Observatoire du tourisme à Bruxelles](#), édition 2010, p. 37

⁶ Dossier de presse, [Brussels meeting week](#), 2011.

⁷ Dossier de presse, [Brussels meeting week](#), 2011.

⁸ ["European Cities Monitor 2011"](#), Cushman & Wakefield.

⁹ VANDERMOTTEN, C. *et al.*, Note de synthèse « [L'économie bruxelloise](#) », Brussels Studies 2009, p. 2.

¹⁰ [Mercer 2010 Quality of Living Survey](#)

¹¹ [Banque Nationale de Belgique](#), 2009

¹² [Annuaire Régional d'Eurostat](#), 2010.

¹³ http://www.cerexhe.irisnet.be/actualites/04-11-2011-octobre-2011-baisse-du-chomage-en-region-bruxelloise?set_language=fr

¹⁴ Chiffres de septembre 2011, [Baromètre social 2011 de l'Observatoire de la santé et du social Bruxelles](#).

¹⁵ VANDERMOTTEN, C. *et al.*, Note de synthèse « [L'économie bruxelloise](#) », Brussels Studies, 2009. p.2



jeunes entre 18 et 24 ans ayant au maximum un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et ne suivant pas d'enseignement ni de formation)¹⁶.

- Près de six dixièmes des emplois exercés à Bruxelles le sont par des navetteurs (postes occupés par des personnes qui résident en Région flamande ou wallonne). Ceci explique le faible niveau de revenu par habitant par rapport à celui du PIB¹⁷, ces navetteurs payent leurs impôts où ils résident et non où ils travaillent.
- L'étude City RepTrak mesure et évalue la réputation de 100 villes dans le monde. Selon elle, Bruxelles se classe à la 14^{ème} place dépassant ainsi des villes comme Amsterdam, New York et Berlin. Bruxelles obtient également la 12^{ème} place parmi les 28 villes européennes évaluées.

Impact économique des institutions européennes et internationales

- La présence de l'Union européenne, et secondairement d'institutions internationales, se marque au niveau de l'économie et des opportunités d'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale. En tant que siège de ces institutions, Bruxelles s'est retrouvée inscrite au rang de ville mondiale, de par l'attraction qu'elle exerce comme centre décisionnel. Bruxelles est la 7^e ville européenne dans le classement des villes mondiales du *Globalization and World Cities Research Network*, ce résultat étant largement supérieur à celui que la taille de la ville et à l'importance que l'économie belge pourrait suggérer¹⁸.
- Il n'est pas évident de quantifier précisément l'impact socioéconomique de ces institutions sur Bruxelles. La dernière étude date de 2007 et a été publiée par l'ULB, sous la direction de Christian Vandermotten. Cette étude intitulée « *Impact socio-économique de la présence des institutions de l'Union européenne et des autres institutions internationales en Région bruxelloise* » n'échappe pas à cette difficulté¹⁹.
- L'étude relève qu'en plus des emplois directs que ces institutions procurent, leur présence entraîne des effets multiplicateurs non négligeables pour divers secteurs tels que l'HORECA (hôtellerie, restauration et cafés), le commerce et le tourisme. On estime que ce sont 28.000 emplois qui sont créés de façon indirecte dans ces secteurs. Au total, la présence européenne et internationale générerait de 13 à 14 % de l'emploi et du PIB bruxellois, ce qui représente environ 100.000 postes.

Occupation de bureaux

- Les cinq principales institutions européennes et les organismes leur étant associés occupent 1,9 millions de m² de superficie de bureaux.²⁰ Si l'on ajoute l'espace occupé par les autres acteurs européens (parmi lesquels les *lobbies*, les bureaux régionaux, les ONG...) le chiffre se porte à 3,3 millions de m², soit 30 % de l'espace de bureaux total disponible à Bruxelles.²¹ La Commission européenne occupe actuellement 66 bâtiments à Bruxelles en tenant compte des immeubles spécifiques (centre de conférences, crèches et garderies, etc.) et ce pour une surface totale de bureaux d'environ 860.000 m².

Démographie

¹⁶ <http://www.observatbru.be/documents/publications/publications-pauvrete/rapports-pauvrete.xml?lang=fr>

¹⁷ VANDERMOTTEN, C. *et al.*, Note de synthèse « *L'économie bruxelloise* », Brussels Studies, 2009. p.2

¹⁸ CORIJN, E. *et al.*, Note de synthèse « *Bruxelles, ville internationale* », Brussels Studies, 2009, p.1.

¹⁹ Cette étude présente cependant des chiffres qui soulèvent des questions ; le BLBE est cité plusieurs fois comme source sans avoir pu communiquer les données recueillies.

²⁰ « *La politique immobilière de la Commission à Bruxelles* », Communiqué de presse de la Commission, mars 2009.

²¹ Chiffres confirmés le 4 novembre 2011 par Cédric Van Meerbeeck, chargé de projet pour l'Agence de Développement Territorial pour la Région de Bruxelles-Capitale, ADT.



- Au 1^e janvier 2010, la Région de Bruxelles-Capitale comptait sur le territoire de ses 19 communes quelques 1.089.538 habitants officiels²².
- Si l'on tient compte de la nationalité à la naissance, 46 % des Bruxellois sont d'origine étrangère²³. Le nombre d'étrangers enregistrés officiellement au sens strict s'élève à 30 % de la population bruxelloise.²⁴
- Les Européens (UE-27) forment un groupe majoritaire (environ 60 % des non-Belges de Bruxelles) ; en d'autres termes, environ 181.655 des Bruxellois non-Belges sont de nationalité européenne.²⁵ Ce sont les Français, qui avec 46.006 habitants, forment le groupe le plus important, dépassant à présent celui des Marocains, qui s'est au fil de la dernière décennie réduit de moitié dues aux nombreuses naturalisations²⁶.
- Les chiffres officiels tiennent uniquement compte des personnes inscrites dans les registres de population communaux. Ces registres ne prennent pas en compte les demandeurs d'asile. Au 1^{er} janvier 2008, on dénombrait dans la Région quelques 16.960 candidats réfugiés inscrits sur une liste d'attente.²⁷
- Les ressortissants étrangers employés par les institutions européennes et les membres non-Belges de leurs ménages ne sont pas tenus de s'inscrire dans les registres communaux. Les communes enregistrent ces personnes sur base des listes mensuelles qu'elles reçoivent du service du Protocole du SPF Affaires étrangères. Elles sont donc bien comptabilisées dans le chiffre officiel de population.

Emploi des langues²⁸

- Si Bruxelles est officiellement une région bilingue (français et néerlandais), la réalité de l'emploi des langues est clairement multiple. Les langues les plus connues (maîtrisées par la population bruxelloise) sont respectivement : le français (96 %), l'anglais (35 %) et le néerlandais (28 %). Suivent ensuite l'espagnol, l'italien, l'arabe et l'allemand avec, pour chacune de ces langues, entre 5 et 10 % de personnes les maîtrisant, reflétant ainsi la diversité démographique bruxelloise.

2. Les Européens vivant à Bruxelles du fait de leur emploi dans les institutions européennes et dans les organes consultatifs

2.1 La Commission européenne

- La Commission européenne diffuse publiquement des informations relatives à son personnel sur son [site](#) (chiffres au 1^e octobre 2011). Les chiffres émanent de la publication « Chiffres-clés des membres du personnel », une publication annuelle de la DG Ressources Humaines et Sécurité.

²² [Chiffres](#) du SPF Économie - direction générale Statistique et Information économique, service Démographie.

²³ DEBOOSERE, P, Note de synthèse « [La population bruxelloise : un éclairage démographique](#) », Brussels Studies, 2009, p. 8.

²⁴ Le 1 janvier 2010, la population étrangère dans la Région de Bruxelles-Capitale s'élevait à 327.070 personnes. [Chiffres](#) du SPF Économie - direction générale Statistique et Information économique, service Démographie.

²⁵ Situation au 1 janvier 2008, chiffres de [l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse \(IBSA\)](#) chapitre 1.1 Structure de la population, table 1.1.2.2 Population étrangère par nationalité.

²⁶ Environ 200.000 naturalisations ont été comptabilisées à Bruxelles depuis 1989. DEBOOSERE, P, *et al.*, Note de synthèse « [La population bruxelloise : un éclairage démographique](#) », Brussels Studies, 2009, p. 9.

²⁷ Situation au 1 janvier 2008, chiffres de [l'Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse \(IBSA\)](#) chapitre 1.1 Structure de la population, table 1.1.3 Population sur liste d'attente.

²⁸ JANSSENS, R., Note de synthèse : « [L'usage des langues à Bruxelles et la place du néerlandais. Quelques constations récentes.](#) », Brussels Studies, n°13, 25 janvier 2008.



- Selon ces chiffres, 21.635 personnes travaillent à la Commission européenne à Bruxelles. Ce chiffre reprend différentes catégories du personnel : les fonctionnaires statutaires (16.622), les agents temporaires (1.123), les agents contractuels (3.844), les agents locaux, les conseillers spéciaux et les « agents under national law ». Ce chiffre ne reprend pas les experts nationaux détachés (905), les prestataires de services et les intérimaires. Par le passé, les statistiques officielles reprenaient ces catégories. Cela explique pourquoi les chiffres officiels du personnel de la Commission étaient beaucoup plus élevés les années précédentes.
- Tous les ans, deux sessions de stage sont organisées par la Commission à Bruxelles (mars et octobre, pour une durée de 5 mois). Chaque groupe se compose d'environ 650 stagiaires.

2.2 Le Parlement européen²⁹

- Au 1 septembre 2011, le Parlement européen employait 6.417 personnes (Luxembourg, Strasbourg, Bruxelles).
- De ces 6.417 personnes, 3.600 travaillent à Bruxelles (auprès du secrétariat général et des groupes politiques). Ce chiffre comprend les fonctionnaires titulaires, les contrats à durée déterminée et les contractuels.
- Chaque année, les stagiaires officiels (150 par semestre à Bruxelles) et les stagiaires des groupes politiques (+/- 100 par an) viennent grossir les rangs du personnel.
- Il faut encore inclure les 736 députés européens. Au 1 septembre 2011, les parlementaires employaient 1.600 assistants accrédités.
- La plupart des membres du Parlement ont également à leur service un(e) stagiaire. Ce groupe n'est enregistré nulle part et il est donc impossible de le chiffrer.
- Selon les chiffres officiels, il y aurait **5.936 personnes travaillant au Parlement européen** (stagiaires non-compris) : 3.600 membres du personnel + 1600 assistants + 736 parlementaires.

2.3 Le Conseil de l'Union européenne³⁰

- Le Conseil emploie près de 3.091 personnes à Bruxelles.
- Ce chiffre se répartit en 2.824 fonctionnaires titulaires, 94 agents temporaires, 149 agents contractuels, 23 experts nationaux détachés et 1 « conseiller spécial », pour un total de 3.091 employés.

2.4 Le Comité des Régions et le Comité économique et social européen

- Environ 800 personnes travaillent pour le Comité économique et social européen à Bruxelles³¹.
- Le Comité des Régions emploie 506 personnes au total³²

²⁹ Chiffres du 1 septembre 2011, Mail de Judit Wessel du 15.11.11, DG de la Communication, Bureau d'Information en Belgique.

³⁰ Chiffres du 3 novembre 2011. Source : Jaana Zangen, Bureau des Effectifs, DGA-1A Ressources Humaines, Secrétariat Général du Conseil.

³¹ Chiffres du 07 novembre 2011. Source : Werner Dahms. (Comité économique et social européen)

³² Chiffres du 25 octobre 2011. Source : Lambrini Yalamboukidou, chef de l'unité « Presse et communication », division Greffe et Presse, secrétariat général du Comité des Régions.



2.5 Aperçu du personnel des institutions européennes à Bruxelles (stagiaires non compris)

Institutions européennes	Personnel
Commission européenne	21.635
Parlement européen	5.549
Conseil de l'UE	3.091
CdR + CESE	1.306
Total	31.491

On trouve un grand nombre de ressortissants belges au sein du personnel des institutions européennes. C'est le cas pour la Commission européenne, où 18.3 % du plus grand groupe sont de nationalité belge³³. Ce chiffre s'élève à 13.8% pour le Parlement européen.³⁴ Il faut noter que c'est dans les postes situés au bas de l'échelle hiérarchique que cette surreprésentation est la plus manifeste³⁵.

³³ http://ec.europa.eu/civil_service/about/figures/index_fr.htm

³⁴ Chiffres du 31 novembre 2009, Bilan Social 2009, Parlement européen, Direction générale du personnel, juin 2010.

³⁵ « [Is er een Belg in de zaal? Het « uitzendbeleid » van de Belgische overheden naar internationale organisaties](#) », KUL Working Paper nr. 122 – mars 2008, Jan Wouters et Maarten Vidal, p. 5.



La majorité du personnel des institutions européennes vit dans la Région bruxelloise. Des chiffres publiés par la Commission européenne montrent que 67,7 % des fonctionnaires statutaires y habitent³⁶. Bien que ce chiffre ne concerne uniquement que les fonctionnaires statutaires, on peut en déduire qu'il est représentatif pour le cadre global du personnel de la Commission et même pour celui des autres institutions européennes. En effet, le pourcentage précité confirme les chiffres avancés dans des études antérieures : une étude d'impact de 2001 indique que « 66 % des étrangers qui travaillent pour les institutions européennes habitent la Région bruxelloise³⁷ ».

3. Les Européens qui habitent / travaillent à Bruxelles du fait de la présence des institutions européennes

3.1 DANS LE SILLAGE DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES

La présence des institutions européennes fait de Bruxelles l'un des plus importants centres de décision au monde. Dans son sillage, une série d'organisations non gouvernementales, de bureaux de consultation, de représentations régionales, de presse... se sont établis dans les alentours du quartier européen.

Lobbyistes

- Bien que de taille réduite, Bruxelles est la ville qui compte le plus grand nombre de *lobbyistes* au monde après Washington. Ce nombre oscille généralement entre 15.000³⁸ à 20.000³⁹, voire plus selon certaines estimations. Un article récemment paru dans *The Bulletin* faisait état de « 100.000 experts representing public or private interests. » Mais tout dépend de la définition donnée au mot *lobbyiste*.⁴⁰
- La Commission européenne définit le *lobbying* comme « toutes les activités qui visent à influencer sur l'élaboration des politiques et les processus décisionnels des institutions de l'UE »⁴¹. Le Parlement a rajouté que tous les acteurs, en ce compris des représentants d'intérêts publics et privés, en dehors des institutions européennes, rentrent dans cette définition. Il ne s'agit donc pas seulement de *lobbyistes* professionnels ou de ceux attachés à une entreprise, mais également des ONG, de centres d'études, des associations professionnelles, des syndicats et des organisations d'employeurs, des organisations avec ou sans but lucratif, des avocats...⁴²
- Initialement, le Parlement européen et la Commission européenne tenaient, séparément, un registre de *lobbyistes* (« *lobbyregister* »). En juin 2011, le Parlement européen et la Commission européenne

³⁶ « B-Bruxelles : Demande d'information pour « Des pôles pouvant répondre aux besoins immobiliers de la Commission européenne, 2008/S 113-150691 » ; supplément au Journal Officiel de l'Union européenne, 16.06.08. Ce document contient également une liste avec le nombre de fonctionnaires européens par commune bruxelloise. Bruxelles-ville et Ixelles sont en tête.

³⁷ « L'impact socio-économique des institutions européennes et internationales dans la Région de Bruxelles-Capitale : Actualisation 2001 et Prospection 2005-2011 », Iris Consulting, décembre 2001.

³⁸ [Résolution du Parlement européen du 8 mai 2008 sur le développement du cadre régissant les activités des représentants d'intérêts \(lobbyistes\) auprès des institutions de l'Union européenne](#) (A6-0105/2008).

³⁹ Parlement européen : « [Lobbying in the European Union](#) », 2007 (PE 393.266)

⁴⁰ « [Will the real lobbyist please stand up ?](#) », *The Bulletin*, 12.10.2011.

⁴¹ « [Livre vert- Initiative européenne en matière de transparence](#) », introduit par la Commission européenne (COM(2006)0194).

⁴² [Résolution du Parlement européen du 8 mai 2008 sur le développement du cadre régissant les activités des représentants d'intérêts \(lobbyistes\) auprès des institutions de l'Union européenne](#) (A6-0105/2008), point 10.



ont lancé un nouveau registre de transparence public et commun. En s'inscrivant à ce registre, les organisations lobbyistes s'engagent à respecter un [code de conduite](#) commun. Ce registre ne couvre pas uniquement les groupes d'intérêts traditionnels; il inclut également des cabinets d'avocats, des ONG, des groupes de réflexion... etc. Concrètement, il reprend toute organisation ou personne exerçant une activité indépendante qui cherche à influencer le processus décisionnel ainsi que la politique de l'UE (voir [exceptions](#)). Le Conseil devrait lui aussi rejoindre le nouveau registre dans le futur. Les lobbyistes ne sont pas obligés de s'inscrire au registre, « *mais ceux-ci se verront alors demander les raisons qui les empêchent d'être transparents. De plus, leur travail quotidien sera également rendu plus difficile* ». ⁴³

- Le 27 octobre 2011, 2.021 personnes et organisations étaient inscrites au registre commun du Parlement et de la Commission⁴⁴. Ce chiffre devrait croître dans les prochains mois. L'ancien registre de la Commission comprenait plus de 4.000 organisations, celui du Parlement 1.700. Les organisations ont douze mois pour s'inscrire dans ce nouveau registre commun.
- Le guide *Lobby Planet*, une édition de l'ONG *Corporate Europe Observatory*, avance un chiffre de 15.000 lobbyistes, dont 70 % servent directement ou indirectement les intérêts d'entreprises, 20 % défendent les intérêts de régions, villes ou institutions internationales et 10 % ceux des ONG (dont les syndicats et les groupes de défense de l'environnement). Ces chiffres datent de 2005.⁴⁵
- D'autres sources pertinentes sont celles du guide EPAD ([European Public Affairs Directory](#)) et celui du [Stakeholder.eu - The Directory for Brussels](#). Ces deux guides donnent un aperçu de tous les acteurs actifs au sein du réseau européen à Bruxelles. Le site [Stakeholder.eu](#) reprend des données concernant plus de 4.500 bureaux et 14.000 adresses personnelles. Les catégories les plus diverses y sont donc reprises. Il est ainsi possible de distinguer les 269 représentations régionales, les 23 bureaux des Nations Unies, 162 bureaux d'avocats internationaux, 80 think tanks, 208 bureaux de consultance (leurs lobbyistes peuvent être engagés par des entreprises qui n'ont pas de représentation à Bruxelles), 300 ONG's, 37 chambres de commerces, 800 fédérations internationales et la liste est encore longue.

La presse internationale

- Bruxelles est le plus grand centre de presse au monde. Actuellement, on dénombre 951 journalistes accrédités auprès de la Commission européenne et 368 techniciens⁴⁶ accrédités (cameramen, photographes...), ce qui fait un total d'environ 1.319 personnes travaillant pour la presse internationale.
- [L'accréditation](#) auprès de la Commission permet aux journalistes, aux équipes de tournage et aux photographes d'obtenir un laissez-passer qui est reconnu également par le Conseil et par le Parlement. L'accréditation est uniquement accordée aux journalistes qui vivent à Bruxelles ou dans les alentours.
- Durant la tenue des Conseils européens, le nombre des journalistes présent augmente de manière significative et fluctue entre 1.500 et 2.000.

Représentations régionales

- Bruxelles compte aujourd'hui plus de 300 représentations d'autorités régionales et locales auprès de l'Union européenne. 240 d'entre elles ont reçu une « [attestation régionale](#) » du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, officialisant leur présence à Bruxelles.

⁴³ Citation de Maroš Šefčovič, vice-président de la Commission européenne dans le [communiqué de presse sur le registre de transparence commun](#).

⁴⁴ Statistiques provenant du [Registre de transparence](#).

⁴⁵ [Le quartier européen de Bruxelles](#), Lobby Planet, 2005.

⁴⁶ Chiffres du 25 octobre 2011. Source : Soldati Pier Cirillo (chargé des relations avec la presse accréditée auprès de la Commission européenne)



- Un certain nombre de ces représentations, comme la plupart des *Länder* allemands, possèdent une infrastructure impressionnante et emploient parfois jusqu'à 50 collaborateurs ; les représentations plus petites ne comptent que quelques personnes.
- Le [navigateur](#) du site Internet du Bureau de Liaison Bruxelles-Europe permet d'accéder à toutes les représentations régionales présentes à Bruxelles.
- Les bureaux régionaux et locaux s'occupent principalement de la récolte d'informations, de lobbying, d'établir des réseaux de contacts et de négocier pour l'entité qu'ils représentent. Les régions qui disposent de pouvoirs législatifs se concentrent davantage sur l'influence qu'elles peuvent exercer sur les politiques européennes, grâce à l'accès privilégié dont elles jouissent au Conseil⁴⁷.
- Selon la définition d'un « lobbyiste » utilisée par la Commission et le Parlement, le personnel des représentations régionales fait partie de cette catégorie.

3.2 PARTENAIRES ET ENFANTS

Les membres du personnel européen s'installent rarement seuls à Bruxelles. Dans la plupart des cas, leur famille les accompagne. Le nombre de ces partenaires est difficile à estimer. Certains travaillent aussi dans le secteur européen, international ou privé, d'autres ne travaillent pas.⁴⁸

Les écoles européennes

- Les écoles européennes ont été créées en 1957 avec la volonté d'offrir aux enfants des fonctionnaires européens un enseignement multilingue. Ces établissements sont en principe également ouverts à d'autres élèves, mais ceux-ci doivent payer des frais d'inscription élevés (entre 5.067 et 10.335 euros par an, en secondaire, selon la catégorie à laquelle ils appartiennent). Depuis plusieurs années, ces écoles sont confrontées à un manque d'espace conséquent qui réduit les chances d'autres élèves d'y entrer (les enfants des fonctionnaires européens étant prioritaires). Tous les enfants des fonctionnaires européens ne fréquentent pas forcément ces établissements : certains sont inscrits dans des écoles internationales (onéreuses) comme le Lycée français, the *British School*, the *Scandinavian School*, ... Et une faible minorité est inscrite dans une école belge.
- Bruxelles compte trois écoles européennes (à Uccle, Woluwe et Ixelles) qui accueillent plus de 9.000 élèves. Une [quatrième](#) école devrait ouvrir ses portes en 2012 à Laeken. Les associations de parents plaident pour l'ouverture d'une cinquième école au sein du quartier européen.

Année scolaire 2010/2011⁴⁹

Brussels I - Uccle	3.074
Brussels II – Woluwé	3.089
Brussels III - Ixelles	2.902
Brussels IV - Berkendael	809

⁴⁷ HUYSEUNE, M. et JANS, T., « [Bruxelles, capitale de l'Europe des régions ? Les bureaux régionaux, acteurs politiques européens](#) », Brussels Studies, n° 16.25 février 2008.

⁴⁸ Les partenaires ressortissants de Roumanie ou Bulgarie ne peuvent travailler à Bruxelles sans l'obtention d'un permis de travail jusqu'au 31 décembre 2011.

⁴⁹ « [Données sur la rentrée scolaire 2010-2011 des écoles européennes](#) », décembre 2010.



- Le nombre d'étudiants dans les écoles européennes croît constamment et les établissements sont confrontés à un manque de place. Pour combler cette carence, le Gouvernement belge a provisoirement mis à disposition le site de Berkendael.
- Les écoles européennes se situent uniquement dans la partie sud-est de Bruxelles où vivent également la plupart des fonctionnaires européens. La Région bruxelloise, en concertation avec le Gouvernement fédéral, a choisi Laeken comme site d'implantation pour une quatrième école, affichant ainsi sa volonté d'encourager les familles européennes à s'établir également dans d'autres zones de la Région.
- Les bâtiments à Bruxelles sont mis à disposition par le Gouvernement belge.

3.3 AUTRES ACTEURS INTERNATIONAUX

Diplomates⁵⁰

- Bruxelles compte 5.415 diplomates⁵¹, chiffre le plus élevé au monde
- Pratiquement tous les pays du monde disposent d'une ambassade en Belgique (relations bilatérales). Parallèlement, les pays membres de l'UE ont une représentation permanente auprès de l'UE⁵², les pays membres de l'OTAN ont une délégation permanente auprès de l'OTAN et un certain nombre d'autres pays (non-membres) disposent d'une mission auprès de l'UE et de l'OTAN (relations multilatérales). Le nombre de missions diplomatiques auprès de l'UE atteint un total de 555.
- 2.105 diplomates travaillent pour les représentations permanentes auprès de l'UE et l'UEO.
- Les délégations permanentes et les missions diplomatiques auprès de l'OTAN (voir tableau ci-dessous) comptent près de 1.134 membres.

Personnel des institutions internationales (hors du cadre de l'UE)

Près de 4.000 personnes travaillent au siège politique de l'OTAN à Bruxelles (Evere).

- 2.000 personnes travaillent pour les délégations permanentes des États membres ou pour les représentations nationales militaires.
- 300 personnes travaillent auprès de missions de pays partenaires.
- 1.200 agents civils
- 500 font partie du personnel militaire international, dont 100 civils⁵³.

D'autres organisations internationales ont leur siège dans la capitale⁵⁴ :

Institutions	Totalité des membres du personnel	Membres du personnel d'origine belge
OTAN	4.000 (y compris les diplomates)	619

⁵⁰ Chiffres de Karin Schneider, service Protocole du SPF Affaires étrangères, 1 décembre 2011.

⁵¹ Remarque importante : Les diplomates belges ainsi que les représentations belges ne sont pas repris dans ces chiffres.

⁵² Regroupées au sein du Comité des représentants permanents (COREPER)

⁵³ http://www.nato.int/cps/en/natolive/topics_49284.htm

⁵⁴ « Is er een Belg in de zaal? Het "uitzendbeleid" van Belgische overheden naar internationale organisaties », KUL Working Paper nr.122, mars 2008, Jan Wouters et Maarten Vidal, p. 5.



Secrétariat général du Benelux	60	50 ⁵⁵
Eurocontrol	2.204	548
Organisation mondiale des douanes	133	41 ⁵⁶
Bureau international des tarifs douaniers	18	10
Total	6.415	1.268

- Remarque : ces chiffres sont incomplets dans la mesure où d'autres institutions internationales disposant d'un siège ou d'une représentation à Bruxelles ne sont pas reprises dans cette liste (voir pages 1 et 2 de cette note). Nous ne disposons pas des chiffres concernant leur personnel.

* * * *

Cette étude a été réalisée par le [Bureau de Liaison Bruxelles – Europe](#).

© Si vous reprenez des données de cette étude, nous vous prions d'en informer le BLBE et également de le mentionner. Personne de contact : Ans Persoons, apersoons@vbbe.be, 02/234 57 51.

⁵⁵ Chiffres communiqués le 8 novembre 2011 par Nick Van Haver.

⁵⁶ Chiffres communiqués le 7 novembre 2011 par Grant Busby, Communication Service.